

MAÎTRISER ET GÉRER LE SURENDETTEMENT DU LOCATAIRE

EN DIGITAL LEARNING

WE-GL516A

¼ journée
(1 h 15)

Cas pratiques

- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

OBJECTIFS :

- Comprendre la procédure de surendettement dans son ensemble.
- Expliquer au client la situation de surendettement de son locataire
- Savoir répondre aux courriers de la commission de surendettement
- Savoir contester les décisions d'effacement de dette.

NIVEAU & PUBLIC :

Les professionnels de l'immobilier

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board

INTERVENANT(S) :

Formateur : Caroline SEBAG, Avocat en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I – LA DÉFINITION DU SURENDETTEMENT

- Les conditions légales (type de débiteur / type de dette)
- L'exigence de la bonne foi

II – LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SURENDETTEMENT

- Le rôle de la Commission de surendettement
- La recevabilité de la demande
- L'orientation du dossier (plan conventionnel, mesures imposées ou rétablissement personnel)

III – ELAN : LE SURENDETTEMENT ET LA PROCÉDURE D'IMPAYÉ

- Les principes posées par la loi ELAN
- Les situations rencontrées

IV – LA CONTESTATION DU SURENDETTEMENT

- La procédure de contestation
- Les arguments à invoquer

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT